

PLANS DE RELANCE SECTORIELS SUITE A LA CRISE DU COVID-19

Juin 2020

*Depuis le 11 mai dernier, un plan de déconfinement progressif est mis en œuvre en France et s'étalera sur plusieurs mois. Il vise, sur le volet économique, à permettre une **reprise pleine, entière et rapide de la vie des entreprises ainsi que le maintien des salariés et des compétences** dans la durée suite à la crise sanitaire sans précédent du COVID-19.*

Dans la continuité du **plan d'urgence économique lancé en mars 2020 afin de soutenir et accompagner les entreprises et les salariés impactés par l'épidémie** (110 milliards d'euros en aides directes aux entreprises et 315 milliards d'euros de garanties accordées par l'État en faveur des entreprises), le Gouvernement prépare une deuxième phase de soutien à l'économie avec un **plan global de relance**, qui sera mis en place à la rentrée et portera principalement sur :

- l'investissement des entreprises,
- les dispositifs de soutien à la demande,
- la coordination européenne,
- l'accélération de la décarbonation de l'économie française.

La crise du COVID-19 ayant souligné la **forte interdépendance des économies mondialisées**, européennes et non européennes, et la fragilité de certaines chaînes de valeur et d'approvisionnement stratégiques, **des réflexions sont menées par le Gouvernement afin de faire de l'«indépendance» productive nationale un axe fort de ce futur plan de relance économique**. Des réflexions similaires sont à l'œuvre au niveau européen et dans de nombreux pays impactés par la crise.

S'ensuit une volonté de renforcer la compétitivité et l'attractivité de la France pour y attirer et maintenir davantage de production. La **dynamique pro-business des réformes menées depuis 3 ans** pour transformer le modèle économique et social français, et plus récemment **le projet de Pacte Productif**, s'inscrivaient dans cette ligne, ce qui donne de sérieux atouts à la France pour redémarrer au plus vite au plan économique.

Les entreprises étrangères et leurs établissements en France auront toute leur place dans ce plan de consolidation des maillons de l'appareil productif sur le territoire national, dans l'ensemble des filières.

Ce plan de relance économique en cours de préparation est complété par des plans spécifiques déclinés pour les secteurs d'activité les plus impactés par la crise et/ou en première ligne pour sécuriser les chaînes de valeur et d'approvisionnement dans les filières stratégiques. **Ces plans sectoriels sont annoncés et mis en œuvre selon un calendrier qui s'étalera de mai à la rentrée 2020** (principaux secteurs visés : tourisme, automobile, tech, aéronautique, santé...). Les premières mesures ont été intégrées à un nouveau projet de loi de finances rectificatives présenté le 10 juin en Conseil des Ministres.

Au plan européen, la Commission européenne a présenté le 27 mai une proposition de plan de relance économique baptisé "EU Next Generation", autour de deux axes : un **nouveau cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027** (1 100 milliards d'euros) et un plan de relance de 750 milliards d'euros (500 milliards de subventions redistribuées à travers le budget européen, et 250 milliards sous forme de prêts), empruntés pour la première fois par la Commission sur les marchés financiers. Ce plan doit encore être adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

TOURISME

Le Premier Ministre a annoncé, le **14 mai 2020**, le lancement d'un [plan de soutien interministériel du secteur touristique](#). Élaboré par le Comité interministériel du tourisme, instance qui réunit tous les acteurs du tourisme en France (élus locaux, organisations syndicales, entreprises, opérateurs et membres du Gouvernement), ce plan doit permettre de répondre à la crise sanitaire qui a très fortement touché le secteur touristique.

Il sera suivi, à l'automne 2020, d'un [contrat de relance et de transformation du tourisme](#), bâti à partir de **feuilles de route sectorielles** co-construites et qui seront publiées en **juillet 2020**. Il s'agira d'apporter une réponse de plus long terme aux nouveaux défis de compétitivité, d'emploi, de formation, de numérisation, et de transition durable du secteur.

Le Gouvernement met aussi tout en œuvre pour que le tourisme soit intégré à part entière dans le cadre du **plan de relance européen en cours de définition**.

1/Les principales mesures de soutien aux entreprises du tourisme et de l'événementiel sportif et culturel, pour passer de l'urgence à la relance :

Mise en place d'un prêt garanti par l'État dit « saison » (PGE) : ses conditions seront plus favorables que le [PGE classique](#) avec un plafond plus élevé (alors qu'aujourd'hui le prêt est plafonné à 25 % du chiffre d'affaires 2019, le plafond du « PGE saison » sera porté aux **3 meilleurs mois de l'année 2019** — ce qui pour des entreprises saisonnières fait une grande différence).

Prolongation du Fonds de solidarité au-delà du mois de mai : le « [Fonds de solidarité](#) » restera ouvert pour les entreprises du secteur CHR-Tourisme, événementiel, sport et culture **jusqu'à la fin de l'année 2020**, même après reprise de l'activité. Son accès sera **élargi à des entreprises de plus grande taille** (jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de chiffres d'affaires) ; et l'aide à laquelle il pourra donner droit sera augmentée **jusqu'à 10 000 €**.

Renforcement du plan d'investissement dans le secteur :

-Le [prêt Tourisme](#) proposé par Bpifrance sera renforcé, pour atteindre **1 milliard d'euros** ;

-Environ **600 millions d'euros** de ressources du Groupe Caisse des Dépôts et Consignations (Bpifrance, Banque des Territoires, La Banque postale) seront mobilisés pour offrir des **prêts de court et long terme** ;

-Plus de **1,3 milliards d'euros seront investis en fonds propres** par la Caisse des Dépôts et Consignations et Bpifrance dans le secteur du tourisme, **pour un effet attendu en matière d'investissement de 6,7 milliards d'euros**.

Maintien de l'activité partielle : les entreprises du tourisme et de l'événementiel pourront continuer de recourir à l'activité partielle dans les mêmes conditions qu'au printemps 2020 **jusqu'à la fin du mois de septembre 2020**. **Au-delà**, l'activité partielle leur restera **ouverte** si leur activité ne reprend que progressivement, dans des conditions qui seront le cas échéant revues.

Exonération de cotisations sociales pour les TPE et PME : une exonération de cotisations sociales s'appliquera aux **TPE et aux PME** pendant la période de fermeture ou de très faible activité, **au moins de mars à juin**, pour un montant estimé à 2,2 Md€.

Allègement possible de la taxe de séjour et de la CFE par les collectivités locales : les collectivités locales qui le souhaitent pourront décider de réduire **des deux tiers la cotisation foncière** des entreprises du tourisme. L'Etat en financera la moitié. Elles pourront également décider **d'alléger la taxe de séjour** des hébergements touristiques.

Report des échéances de crédit : les banques pourront accorder un report des échéances de crédit allant **jusqu'à 12 mois** (au lieu de 6 mois actuellement) aux petites et moyennes entreprises du secteur.

Annulation des loyers et redevances d'occupation du domaine public : Les loyers et redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) seront annulés pour les **TPE et PME** du secteur du tourisme et de l'événementiel sportif **pour la période de fermeture administrative**.

Recrutement de saisonniers pour l'été 2020 facilité : mise en place anticipée de la **plateforme des métiers et d'orientation pour le tourisme à la mi-juin**, pour recruter plus efficacement dans les conditions sanitaires actuelles. Une quinzaine de métiers prioritaires ont été identifiés.

Un guichet unique numérique est mis en place afin de simplifier et accélérer l'accès des entreprises des secteurs cafés, hôtels, restaurants, tourisme, événementiel, culture et sport aux dispositifs publics de soutien : www.plan-tourisme.fr. Ce guichet numérique présente les différents dispositifs et oriente vers les plateformes et contacts permettant d'effectuer les démarches nécessaires.

2/Calendrier de la réouverture des sites touristiques et mesures sanitaires applicables

Les entreprises de **l'hôtellerie et de l'hébergement individuel** n'ont pas fait l'objet de fermeture administrative nationale et vont graduellement augmenter leur activité à mesure de la levée des restrictions des déplacements intervenue depuis le 11 mai dernier.

Une réouverture des **cafés, bars et restaurants** est à l'œuvre depuis le 2 Juin, dans les conditions sanitaires agréées avec les autorités, avec des restrictions temporaires pour l'Île-de-France, la Guyane et Mayotte, pour lesquelles seules les terrasses peuvent rouvrir avec des aménagements urbains améliorés (occupation d'espaces de stationnement...).

La reprise des **autres filières** sera planifiée en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire et en suivant un plan d'ensemble cohérent et commun à l'ensemble des secteurs maintenus fermés.

En complément du [protocole national de déconfinement](#) publié par le Ministère du Travail, des protocoles sanitaires sectoriels adaptés aux branches du tourisme y ont été ajoutés, bâtis en concertation avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux de chaque branche, sous forme de [fiches métiers](#). Le nombre et le contenu des protocoles sanitaires n'est pas figé et évoluera au fil de l'avancée du calendrier et des modalités de reprise des activités. Ils tiendront compte des **nouveaux avis sanitaires** qui seront publiés dans les prochaines semaines et qui viendront compléter et préciser la doctrine en vigueur. Les mesures sanitaires arrêtées par la France s'inscrivent enfin dans la **politique globale menée au niveau européen et international**.

3/ S'agissant de la circulation des personnes, la situation à date est la suivante, dans l'attente de décisions ultérieures attendues au niveau européen à la mi-juin :

Les frontières extérieures de de l'Union européenne, de l'espace Schengen et du Royaume-Uni sont fermées depuis le 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

La fermeture des frontières extérieures se traduit par l'impossibilité pour les ressortissants des pays qui n'en font pas partie d'entrer en France jusqu'au **15 juin à minima**, sauf exceptions. **La France a suspendu la délivrance de visas jusqu'à nouvel ordre.**

Depuis le 8 avril 2020 et compte tenu des restrictions d'accès à la France métropolitaine et aux collectivités d'Outre-mer, **tout voyageur autorisé à entrer sur le territoire français doit être en possession d'une « [Attestation de déplacement international dérogatoire vers la France](#) »**. Cette attestation dérogatoire ne prévoit pas de déplacement pour motif touristique.

AUTOMOBILE

Le Président de la République a annoncé, le 26 mai, un [plan « massif » de soutien à la relance de la filière automobile](#) afin de rendre cette industrie plus compétitive et décarbonée. Ce plan prévoit 8 milliards d'euros sous forme d'aides, de prêts et d'investissements mobilisés pour soutenir immédiatement la demande et l'offre en France.

Ce plan est structuré autour de trois axes déclinés en mesures concrètes pour les particuliers et les entreprises :

1/ Renouveler le parc automobile français en faveur des véhicules propres :

-Véhicules électriques* : pour les particuliers, augmentation du bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique de 6000 à 7000 euros, et mise en place d'un bonus de 5000 euros pour les flottes d'entreprises (pour l'achat d'un véhicule d'une valeur inférieure à 45 000 euros).

-Véhicules hybrides* : mise en place d'un bonus de 2 000 euros pour l'achat de véhicules hybrides rechargeables (pour les véhicules d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros).

-Prime à la conversion de 3000 euros pour les ménages modestes pour l'achat d'un **véhicule thermique** et de 5 000 euros pour l'achat d'un **véhicule électrique ou hybride rechargeable***.

-Les acheteurs publics, dont l'État, accéléreront le **renouvellement de leurs flottes de véhicules**. Objectif fixé par le Gouvernement : 50% de véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène pour les acheteurs publics.

-Accélération du déploiement de **bornes de recharge électrique**. Objectif : 100 000 bornes de recharge d'ici 2021 (2022 initialement).

-Mise en place par les collectivités locales d'avantages à l'usage des véhicules en mode électrique zéro émission (gratuité des parkings publics, utilisation de voies réservées etc.).

Montant du financement de ces mesures par l'Etat pour 2020 : 1,335 milliard d'euros.

** : à partir du 1^{er} juin et jusqu'à la fin 2020*

2/Investir et innover pour produire les véhicules de demain

-Création du **Fonds d'avenir pour l'automobile** doté de 1,5 milliard d'euros destiné à la modernisation et la numérisation des chaînes de production, à la transformation écologique de la filière automobile et à l'innovation :

600 millions d'euros d'investissements en fonds propres pour la consolidation de la filière (sous-traitants automobiles)

200 millions d'euros pour la modernisation (usine 4.0) et la décarbonation de l'outil productif

150 millions d'euros d'aides pour la R&D et l'innovation du secteur

3/Soutenir les entreprises en difficultés et protéger les salariés

-Déploiement d'un **plan massif de développement de compétences** : assouplissement et élargissement des dispositifs existants (FNE-Formation, CPF, fonds mutualisés de formation).

-Mise en place prochainement d'un **plan d'urgence** pour réduire significativement le coût d'un jeune en alternance et permettre à la filière de viser une stabilisation du niveau d'alternants.

Ce plan de soutien s'inscrit dans le cadre d'un engagement collectif des entreprises du secteur automobile en France (constructeurs et grands équipementiers) autour de plusieurs priorités :

- Renforcer la stratégie de la filière vers la **transition environnementale** et l'atteinte des objectifs européens en matière de **réduction des émissions de CO2** : d'ici 2025, la production de véhicules électriques, hybrides

rechargeables ou hybrides sera portée à **1 million de véhicules** ;

- Signature d'une **nouvelle charte** entre les acteurs de la filière pour renforcer les bases d'une relation équilibrée entre **donneurs d'ordre et sous-traitants** ;
- Poursuite de la **stratégie de localisation en France des activités de recherche et de production à forte valeur ajoutée** : dans les trois prochaines années, **1 milliard d'euros sera investi en France par les grands équipementiers** dans les technologies de la transition énergétique (batteries, chaînes de traction électriques, technologies hydrogène).

TECH & STARTUPS

Le Gouvernement a annoncé le 5 juin un [plan de soutien conjoncturel "tech"](#) pour les entreprises technologiques et les start-ups

Ce plan « tech », financé pour l'essentiel par le Programme d'investissement d'avenir (PIA) est structuré autour de 5 axes déclinés en mesures concrètes sous forme d'investissements, de prêts et d'aides afin que les entrepreneurs et les entreprises technologiques puissent continuer à se lancer, croître et innover :

1/ Lancement du fonds souverain « French Tech Souveraineté » pour soutenir les entreprises développant des technologies d'avenir souveraines

Ce nouveau véhicule d'investissement, géré par Bpifrance, dispose dès à présent d'une **première enveloppe de 150 millions** destinée à soutenir les entreprises tech et l'autonomie technologique française. Cette enveloppe pourra être augmentée en 2021 pour atteindre jusqu'à 500 millions en fonction des besoins.

2/Soutien au financement des entreprises technologiques

- Soutien à la trésorerie** : réabondement de 80 millions d'euros du Fonds French Tech Bridge (créé en avril 2020) visant à financer des bridges entre deux levées de fonds, et lancement d'une offre de prêt d'un total de 100 millions d'euros ;
- Rechargement à hauteur de 120 millions d'euros du fonds d'investissement « Programme de soutien à l'innovation majeure »** créé en 2017, afin d'accompagner de nouvelles startups lauréates du Concours mondial d'innovation ;
- Renforcement de dispositifs d'aides à l'innovation** : extension du Concours d'innovation (i-Nov) avec une dotation supplémentaire de 20 millions ainsi que le lancement d'une nouvelle vague de Challenges IA pour 15 millions d'euros.

3/Soutien à l'émergence d'un nouveau vivier de start-up :

De nouvelles mesures de soutien à la maturation et l'incubation de projets technologiques sont déployées dans la continuité du plan Deep Tech (Bpifrance) :

- Déblocage d'une **troisième tranche de financement de 65 millions d'euros en faveur des SATT** (Sociétés d'accélération du transfert de technologies)
- Lancement d'une **deuxième vague d'appel à projets dotée de 15 millions d'euros** pour les programmes spécialisés sur l'accompagnement de l'**entrepreneuriat deep tech**, et création du fonds d'investissement **French Tech Accélération n°2** doté de 100 millions d'euros.

4/Lancement d'un appel à contribution afin d'identifier les verrous pour accélérer la numérisation de la société et de l'économie

Le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique, Cédric O, a lancé le 5 juin un large appel à contribution auprès du grand public et des entreprises pour **recenser les mesures à maintenir et les nouvelles dispositions à prendre pour accélérer le développement des usages numériques**.

La consultation sera lancée en juin et durera jusqu'au 31 juillet : les propositions seront toutes analysées et pourront alimenter un **projet de loi présenté d'ici fin 2020 au Parlement** dans le cadre de la relance.

5/Soutien au recrutement par des actions d'information

- Une **plateforme de contenus en ligne** présentant les métiers de la tech ainsi qu'une communication sur les **opportunités d'emploi dans la French Tech** seront lancées à l'été 2020 ;
- La moitié du French Tech Community Fund 2020 (1 million d'euros) sera dédiée au **financement d'initiatives locales**

autour des carrières et opportunités professionnelles dans la French Tech, avec une attention particulière aux projets à destination des publics peu représentés dans l'écosystème.

L'appel à projets sera lancé en juillet 2020.

Ce plan de soutien s'inscrit dans la continuité du plan d'urgence de 4 milliards d'euros, déployé en avril à destination des startups impactées par la crise sanitaire avec :

-Création du « French Tech Bridge », financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et géré par Bpifrance, afin de financer des bridges entre deux levées de fonds pour les startups qui étaient en cours de levée de fonds ou qui en avaient prévu une dans les prochains mois ((enveloppe initiale de 80 millions d'euros)

-Remboursement accéléré par l'Etat des crédits d'impôts sur les sociétés restituables en 2020, dont le crédit impôt recherche (CIR) pour l'année 2019 et des crédits TVA. L'Etat a également décidé d'accélérer les **versements des aides à l'innovation du PIA** pour un montant total estimé à 250 millions d'euros.

-A travers Bpifrance, le gouvernement maintient aussi son soutien aux entreprises innovantes avec près d'**1,3 milliard d'euros d'aides à l'innovation prévus en 2020**.

TRANSITION ECOLOGIQUE DES TPE/PME

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en coopération avec l'ADEME et Bpifrance, a lancé le 5 juin 2020 un plan d'accélération de la transition écologique des TPE et des PME. Avec ce plan, le Gouvernement présente plusieurs mesures concrètes pour diagnostiquer, financer et accompagner la conversion de ces entreprises, afin de construire une économie solidaire et durable.

1/ Le lancement d'une initiative d'entrepreneurs engagés pour le climat

Création d'un emblème du coq vert : il sera le symbole de la collaboration entre les entrepreneurs engagés pour le climat, véritables ambassadeurs de cette transition écologique, et qui seront encouragés à témoigner auprès de leurs pairs de cet engagement.

Cela permettra notamment de catalyser davantage d'investissements vers la transition écologique.

2/ Le lancement d'un autodiagnostic TEE, le « Climatomètre »

Nouvel outil en ligne, gratuit: il servira **d'outil d'auto-évaluation** pour les dirigeants de TPE/PME, afin de déterminer l'engagement de leur entreprise vis-à-vis de la transition écologique et énergétique. À la suite de ce bilan, ils pourront accéder à des recommandations personnalisées, des ressources complémentaires comme des formations en ligne, ainsi que des produits spécifiques de financement.

3/ Le lancement du dispositif « DIAG ECO-FLUX »

DIAG ECO-FLUX : Dispositif lancé par l'ADEME et Bpifrance afin de mettre à disposition des PME industrielles, de la restauration, de l'hôtellerie et de l'hébergement ainsi que de l'artisanat, **l'expertise de bureaux d'études experts en optimisation de flux** (matières, déchets, eau) pour identifier des pistes d'économie concrètes et mesurables.

La Distribution du dispositif s'appuiera sur le réseau Bpifrance, avec un tarif avantageux fixé en **2020 et 2021 à 1000 euros pour les sites d'entreprises de 20 à 49 salariés, et 1500 euros pour les sites de 50 à 250 salariés. A partir du 16 Juin sur www.diagecoflux.bpifrance.fr**

4/ Un nouveau prêt vert ADEME-Bpifrance

Financement des actions préconisées par le DIAG ECO-FLUX et autres projets accompagnés par l'ADEME : Cofinancement de projets des TPE, PME et ETI visant à **diminuer les impacts environnementaux** de leurs procédés ainsi que ceux favorisant une **mobilité « zéro carbone »** pour leurs salariés.

Caractéristiques du prêt : Maximum de 1 million d'euros et une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans (avec un différé d'amortissement maximum de 2 ans). Un montant total de financement de plus de 100 millions d'euros est attendu.

5/ Le prêt Economies d'Énergie

Financement et durée : Octroyé par Bpifrance, il **finance les équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie** des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie », pour un montant pouvant atteindre 500 000 euros. Il dispose d'une durée de 3 à 7 ans, et bénéficie d'un différé d'amortissement du capital de 2 ans maximum.

6/ Le déploiement d'un Accélérateur de transition

Ce nouvel accélérateur, porté par Bpifrance et l'ADEME vise à accompagner des entreprises de tous secteurs d'activité dans la conduite de projets de transition bas carbone. : Les dirigeants accompagnés seront familiarisés avec la méthode *Assessing low Carbon Transition (ACT)*, et seront en mesure de promouvoir des projets de transition bas carbone, tout en sécurisant le développement de l'entreprise. Le but est de permettre une transition efficace mais surtout inoffensive pour l'entreprise.

7/ Un nouvel appel à projets sur l'intégration de matières plastiques recyclées.

Appel à projets ORPLAST : Doté d'une enveloppe comprise entre 15 et 30 M€, cet appel à projets permettra de **soutenir l'intégration de matières premières recyclées**, afin d'atteindre l'objectif national de recycler 100 % des plastiques sur le territoire d'ici à 2025.

Les PME concernées sont des plasturgistes et transformateurs. Cet appel à projets aura vocation à s'étendre aux PME de bois de recyclage, ciment ou métaux. Il sera décliné en appels à projets régionaux entre juillet et décembre 2020.

8/ La promotion du dispositif « Entreprises engagées pour la nature / Act4Nature France » auprès des PME

Portée du dispositif : Sous l'impulsion de l'Office français de la biodiversité (OFB), et construite avec des réseaux d'entreprises, des associations environnementales et des partenaires scientifiques, cette initiative vise à la **signature de 10 principes communs en faveur d'une transition écologique et d'une stratégie bas carbone pour les entreprises volontaires**. Elles disposeront ensuite d'un an pour formuler un plan d'action.

AERONAUTIQUE

Le Gouvernement a annoncé le 9 juin un [plan massif](#) de 15 milliards pour soutenir le secteur aéronautique via des aides, des investissements, des prêts et garanties. Ce plan de filière s'inscrit dans l'orientation commune globale du Gouvernement d'accélérer le défi de la transition écologique et de la décarbonation de l'industrie lors de la relance économique.

Ce plan est structuré autour de trois axes déclinés en mesures concrètes :

1/ Soutenir la demande et favoriser le renouvellement d'une flotte plus écologique

- Aménagement des dispositifs de soutien financier à l'exportation** : accroissement du soutien de Bpifrance pour les exportations du secteur (via le dispositif d'assurance-crédit publique).
- Mise en place d'un **moratoire sur les remboursements en principal des crédits à l'exportation** octroyés aux compagnies aériennes pendant 12 mois à partir de fin mars 2020.
- Proposition au niveau de l'OCDE d'un **assouplissement temporaire des modalités de remboursement des achats de nouveaux aéronefs**.
- Commandes publiques anticipées d'avions, d'hélicoptères et de drones militaires à hauteur de 832 millions d'euros** pour soutenir immédiatement l'emploi des PME et ETI.

2/ Soutenir l'offre, consolider la filière et renforcer ses investissements pour améliorer sa compétitivité

- Création d'un fonds d'investissement aéronautique**, outil de soutien en fonds propres pour préserver les savoir-faire critiques et améliorer la compétitivité des PME et ETI de la filière aéronautique française. Objectif : montant total à terme d'1 milliard d'euros (en dette et en fonds propres) au profit de la filière aéronautique par le biais de cet instrument, avec une première levée de fonds de 500 millions d'euros en capital, mobilisable dès le mois de juillet 2020. Principaux souscripteurs : l'Etat via Bpifrance (200M€), puis Airbus (116M€), Safran (58M€), Dassault (13M€) et Thales (13M€).
- Création d'un fonds d'accompagnement public à la diversification, à la modernisation et à la transformation environnementale des procédés**. L'accompagnement prendra la forme de prestations de conseil aidant les dirigeants à identifier les pistes de diversification et/ou les adaptations de l'outil productif vers l'usine 4.0 (digitalisation, robotisation...) ; de subventions directes pour accompagner les projets d'investissement, de recherche et développement dans la modernisation industrielle
Montant du financement de l'État : 300 millions d'euros sur trois ans.

3/ investir pour concevoir et produire en France les appareils de demain

- Intensification du soutien public aux efforts de R&D** pour faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'avion « vert ». Montant du financement public : 1,5 Md€ sur les trois prochaines années.

Ce plan de soutien s'inscrit dans le cadre d'un engagement collectif de l'ensemble des acteurs de la filière aéronautique autour de plusieurs priorités :

- Renforcement de la stratégie de la filière vers la **transition environnementale** et la **décarbonation du transport aérien** par l'accroissement du soutien public à la R&D et aux futures technologies ;
- Signature d'une **charte d'engagements structurants sur les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants** de la filière avec un suivi régulier des engagements, opéré avec le médiateur des entreprises et le groupement des industries françaises de l'aéronautique (GIFAS).